Nations Unies

S/PV.7723



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7723[e] séance

Mercredi 22 juin 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Shearman
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (S/2016/115)

16-18765 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (S/2016/115)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants ci-après, appelés à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, et S. E. M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya et Président de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/115, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix pour présenter le rapport annuel de la Commission sur les travaux de sa neuvième session, publié sous la cote S/2016/115.

Nous nous réunissons durant la Semaine de la consolidation de la paix, une occasion importante parmi plusieurs autres d'aborder la question des prochaines mesures à mettre en place pour appliquer les résolutions sur la pérennisation de la paix adoptées il y a près de deux mois. J'attends avec intérêt la tenue du dialogue interactif informel avec les membres du Conseil de sécurité à la suite de cette séance d'information et la session annuelle de la Commission qui aura lieu demain. Les deux résolutions pionnières émanant de l'examen du dispositif de consolidation de la paix fournissent une excellente base et créent un élan solide en faveur du renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que de sa relation avec le Conseil.

J'en viens maintenant à la tâche qui me revient de décrire les activités et les réalisations de la Commission en 2015. La neuvième session de la Commission a coïncidé avec la première phase de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui a inspiré les travaux de la Commission. Au cours de l'année écoulée, nous avons pris des mesures que j'estime importantes en vue d'améliorer l'efficacité et la flexibilité de la Commission de consolidation de la paix, avec pour souci constant de renforcer la pertinence de nos travaux, d'élargir la portée de nos efforts et d'accroître la responsabilité de la Commission. Cela suppose d'adopter des méthodes de travail plus transparentes et stratégiques et un programme de travail plus flexible, de pratiquer une plus grande ouverture, de renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et de mettre en avant la nécessité de consolider la paix dans le contexte du relèvement après l'épidémie d'Ebola.

Je tiens à souligner trois domaines particuliers dans lesquels des progrès ont été accomplis et qui sont cités dans le rapport annuel, et à faire part de quelques réflexions sur la manière dont nous pouvons nous appuyer sur ces travaux et les mettre en valeur à la lumière de l'examen.

Premièrement, s'agissant de la flexibilité et de l'efficacité des travaux de la Commission, durant sa neuvième session, celle-ci est parvenue à utiliser sa flexibilité inhérente pour convoquer des débats régionaux et consacrés à des pays spécifiques afin d'aborder des situations non inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Le Comité d'organisation a eu l'occasion de débattre des besoins en matière de consolidation de la paix et des enseignements retenus dans plusieurs contextes, notamment ceux du processus de paix en Papouasie-Nouvelle-Guinée, des élections au Burkina Faso et du financement de la consolidation de la paix en Somalie. À l'avenir, ces travaux pourront et devront être élargis. Selon moi, un espace considérable existe qui devrait permettre à la Commission de continuer à évoluer à cet égard. Les résolutions adoptées en avril donnent à la Commission un mandat clair pour continuer de diversifier ses méthodes de travail en matière d'appui à la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne les questions régionales, la Commission s'est employée, dans le cadre de ses travaux et au cours de l'année écoulée, à mettre en avant les questions thématiques et régionales pertinentes. Par exemple, pour attirer l'attention sur la nécessité de consolider la paix dans le contexte du relèvement après l'épidémie d'Ebola, sur la base du bon travail effectué par mon prédécesseur, le Président de la Commission s'est rendu en Afrique de l'Ouest. Je suis

très heureux qu'une visite similaire ait été effectuée dans la région par le Président en exercice au cours des deux dernières semaines.

En outre, un débat régional sur les tendances et les menaces à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest a été convoqué au début de l'année, durant lequel le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, chef du Département des affaires politiques, a été invité à identifier les priorités en matière de prévention des conflits et à fournir des informations à la Commission pour faciliter son travail dans la région. Je réitère qu'il est encourageant de voir que la Commission de consolidation de la paix développe les processus mis en marche durant les sessions précédentes, en convoquant des débats régionaux supplémentaires durant la session en cours.

La Commission doit utiliser l'élan créé par les examens pour approfondir et institutionnaliser la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, que ce soit dans le cadre de ses travaux d'ordre général ou consacrés à un pays donné. Le travail de fond en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits, effectué en particulier par les communautés économiques régionales, peut être relié plus efficacement par la Commission à son travail de plaidoyer et d'accompagnement. Dans le même esprit, la Commission est bien placée pour écouter et incorporer les perspectives locales et mettre en avant ces perspectives et ces approches en matière de consolidation de la paix.

Troisièmement, pour ce qui est de l'inclusivité, peu d'organes de l'ONU ont un mandat qui leur permet d'interagir avec un éventail d'acteurs aussi varié que le permet la Commission de consolidation de la paix et de s'appuyer sur leurs compétences. Durant la neuvième session, la Commission s'est employée à promouvoir l'interaction avec une plus grande diversité d'acteurs. L'élaboration d'une stratégie concernant l'égalité des sexes pour la Commission de consolidation de la paix a commencé, ce qui aidera la Commission à systématiser la manière dont elle traite les questions d'égalité des sexes et de faire de l'autonomisation des femmes un de ses objectifs principaux.

Une session extraordinaire a été organisée pour rechercher des moyens de promouvoir le programme de travail relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité et encourager les jeunes à participer à la pérennisation de la paix. J'espère que la Commission va continuer d'appuyer ce programme, en mettant à profit l'élan créé par la résolution 2250 (2015).

Le rôle fédérateur de la Commission doit faire l'objet d'une utilisation accrue, car c'est l'un des principaux outils dont nous disposons pour promouvoir la cohérence de l'action internationale et contribuer à éliminer certains cloisonnements et à remédier à la fragmentation. Ceci est essentiel pour nous permettre d'appuyer une véritable appropriation nationale des processus de consolidation de la paix.

Au-delà des trois sujets que j'ai eu l'occasion d'aborder, il existe bien sûr nombre d'autres progrès qui méritent l'attention de cet organe, en particulier dans le contexte des travaux des formations pays de la Commission. Cette année est une nouvelle année importante pour la Commission, et je suis très heureux que celle-ci continue d'évoluer sous la direction compétente de l'Ambassadeur du Kenya.

Avant de conclure, je tiens à rendre hommage à mes homologues Présidents de la Commission, ainsi qu'aux représentants des pays inscrits à notre ordre du jour et à tous les membres de la Commission de consolidation de la paix. L'année écoulée a été productive pour la Commission, et les mesures efficaces mises en place n'auraient pu l'être sans leur participation active et leur appui dévoué. De même, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas expressément le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Taranco, et toute son équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de leur soutien constant tout au long de la neuvième session, et de leur détermination inflexible à promouvoir les questions de consolidation de la paix à l'ONU.

Je souhaite ajouter une remarque personnelle. Je tiens à remercier le Conseil de sécurité et ses membres de l'excellente interaction que j'ai pu entretenir avec eux durant l'année écoulée. C'est la première fois que j'ai la possibilité de présenter au Conseil un exposé à ce sujet depuis l'adoption de la résolution 2282 (2016), sur la pérennisation de la paix. Je saisis cette occasion pour féliciter le Conseil d'avoir adopté cette résolution, et j'espère que sa mise en œuvre sera une priorité, car elle pourrait bouleverser la manière dont nous opérons dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kamau.

M. Kamau (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir invité la Commission de consolidation

de la paix à participer à cette séance d'information. La Commission prend ces occasions au sérieux. Je vous félicite également, Monsieur le Président, de la manière dont vous dirigez les activités du Conseil.

Je tiens également à remercier le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Skoog, également ancien Président de la Commission, et l'Ambassadeur Hahn Choonghee, de la République de Corée, de leur appui continu en leur qualité de Vice-Présidents de la Commission. Je tiens également à saluer l'excellent travail et l'engagement constants des présidents de formation pays et l'appui que la Commission reçoit de ses membres et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Il y a deux mois, le 27 avril, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté deux résolutions identiques sur le fond – les résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement – qui, sur la base de l'excellent travail accompli en 2015 par l'Ambassadeur Rosenthal et le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, reconnaissent que la pérennisation de la paix est une tâche commune dont doivent s'acquitter les gouvernements et les acteurs nationaux, mais qu'il faut également maintenir l'attention et l'aide internationales au profit des pays touchés par un conflit ou exposés à un risque de conflit. Ces résolutions soulignent notamment que la pérennisation de la paix exige de renforcer la cohérence entre les acteurs de la sécurité, du développement, et les acteurs humanitaires et des droits de l'homme du système des Nations Unies, ainsi que la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Les résolutions soulignent également que la pérennisation de la paix exige de mettre en place une approche globale qui envisage toutes les phases des conflits, en mettant un accent particulier sur la prévention et la lutte contre les causes profondes des conflits. Elles appellent la Commission de consolidation de la paix à remplir un certain nombre de fonctions importantes en matière de plaidoyer, de coordination et de partenariats.

Durant la visite en Afrique de l'Ouest effectuée récemment par la Commission de consolidation de la paix, qui l'a conduite au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée et au Sénégal, l'utilité de ces importants messages figurant dans ces résolutions a été confirmée par tout ce qu'ont pu nous dire l'ensemble des acteurs dans tous les pays où nous nous sommes rendus. En ma qualité de Président, je voudrais me faire l'écho des propos de l'Ambassadeur Skoog concernant l'appui du Conseil de sécurité et le fait que partout où nous sommes allés sa contribution et son engagement ont été salués. Je voulais tout simplement en remercier le Conseil.

Compte tenu de l'appui renouvelé de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à la Commission de consolidation de la paix, nous avons une occasion exceptionnelle de faire avancer le programme de consolidation de la paix. Je voudrais donner un aperçu des principales initiatives que la Commission a menées et de nos projets pour le reste de la session en cours.

Premièrement, en ce qui concerne l'approche régionale pour relever les défis et saisir les possibilités qui se présentent en matière de consolidation de la paix, la Commission a organisé deux importantes réunions, en juin et en avril de cette année, pour débattre des tendances et des difficultés de la consolidation de la paix aux niveaux régional et sous-régional. Les membres de la Commission, ainsi que plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, ont eu la possibilité d'entendre des exposés de la part du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les dernières évolutions touchant la consolidation de la paix dans la région, et de discuter des initiatives thématiques et transfrontières. Les États Membres ont accueilli favorablement ces deux réunions, qui ont représenté deux occasions importantes de mettre à profit le rôle fédérateur de la Commission, en tant qu'instance ouverte à tous pour débattre des politiques relatives à la paix.

J'ai l'intention de tirer parti du mandat de la Commission, qui s'est récemment vu enrichi de nouvelles fonctions, pour étendre cette approche à d'autres régions, à commencer par l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, au cours du second semestre de cette année. En outre, en marge des réunions organisées plus tôt cette année entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, j'ai eu des échanges informels avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et nous sommes convenus d'approfondir les contacts avec l'Union africaine grâce à une possible visite à Addis-Abeba et, éventuellement, à une retraite qui réunirait la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité.

Deuxièmement, pour ce qui est du rôle de la consolidation de la paix dans les efforts de relèvement après l'épidémie d'Ebola, les crises humanitaires de par le monde se sont révélées de grands facteurs perturbateurs pour la paix et la sécurité. Elles

déstabilisent et détruisent les communautés, causant tantôt de lourdes pertes en vies humaines, tantôt le déracinement de communautés entières, ce qui provoque des déplacements de population, avec pour conséquence une vague migratoire et un afflux de réfugiés.

Par conséquent, à titre de suivi du travail entrepris par la Commission pendant l'épidémie d'Ebola, j'ai récemment effectué une visite en Afrique de l'Ouest, où, de concert avec une délégation composée des présidents de formation et des Ambassadeurs des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, j'ai pu évaluer directement sur place le chemin à parcourir pour effacer les conséquences de la crise de l'Ebola dans trois des pays les plus touchés. Nous avons vu que ces pays étaient animés d'une détermination de fer et avaient réussi à vaincre ce fléau qui s'était abattu sur eux, un fléau aux proportions bibliques. Outre les milliers de personnes qui ont tragiquement perdu la vie et les terribles souffrances de nombreuses autres, l'épidémie d'Ebola a mis en évidence la fragilité des pays touchés et accentué les problèmes déjà complexes au plan économique et en matière de consolidation de la paix, entraînant un véritable recul.

Mais je suis aussi rentré d'Afrique de l'Ouest avec une autre impression, celle de gouvernements et de populations déterminés non seulement à éradiquer totalement l'Ebola mais aussi à transformer leurs pays en renforçant l'économie, en mettant en place des sociétés plus intégrées et en favorisant une paix durable. Partout où nous nous sommes rendus, ce ne fut qu'expressions de gratitude pour l'appui reçu de la communauté internationale, et à cet égard, comme je l'ai dit plus haut, je me dois de féliciter le Conseil de sécurité pour son action rapide et déterminée, qui a permis de mobiliser l'attention du monde dès le début de la crise il y a deux ans et d'apporter à la région touchée un appui massif. Nous sommes rentrés d'Afrique de l'Ouest avec la conviction que les pays touchés étaient résolument sur la voie du relèvement, mais que le soutien de la communauté internationale demeurait nécessaire. Nous estimons qu'il doit se poursuivre tout au long des 12 à 24 prochains mois afin de mener pleinement à bien les efforts de relèvement post-Ebola.

Troisièmement, en ce qui concerne la question des partenariats, l'un des atouts maîtres de la Commission réside dans sa capacité de mobiliser des partenaires clefs, tels que les organisations régionales et sous-régionales, mais aussi les institutions financières internationales et les organisations de la société civile. Nous avons pu constater la grande utilité des partenariats pour les processus de transition dans tous nos efforts de consolidation de la paix. Demain, la Commission tiendra sa troisième session annuelle pour débattre de la question de la transition. Ce sera pour la Commission une occasion importante de resserrer les liens avec des partenaires clefs.

J'invite tous les membres du Conseil à participer activement à ce débat, compte tenu en particulier de la grande pertinence du sujet pour les travaux du Conseil relatifs à la mise en place, à l'examen et au retrait des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et les mandats qui leur sont confiés. À cet égard, je tiens à remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir accepté d'assister à la réunion de clôture.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai l'intention de continuer à renforcer les échanges entre la Commission et l'Union africaine, cette dernière étant l'un des partenaires stratégiques clefs de la Commission. J'envisage de me rendre, ainsi que je l'ai indiqué, au siège de l'Union africaine durant la deuxième moitié de l'année.

Les partenariats englobent également la coopération entre la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. J'attends donc avec intérêt le dialogue interactif que le Président du Conseil a convoqué ce matin, ainsi que la manifestation conjointe prévue ce vendredi entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. On peut réellement parler de « semaine de la consolidation de la paix », et j'espère qu'on pourra parler aussi d'une année historique.

Enfin, quatrièmement, pour ce qui est des méthodes de travail, 10 ans après la création de la Commission de consolidation de paix, les États Membres réclament une Commission plus efficace et plus efficiente. Pour être en mesure de s'acquitter de son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et en définitive de venir en aide aux pays touchés par un conflit, la Commission de consolidation de la paix doit envisager de diversifier ses méthodes de travail afin d'accroître son efficacité et sa souplesse. J'ai l'intention de consacrer la deuxième moitié de la dixième session à des discussions, au sein du Comité d'organisation, sur la révision du règlement intérieur provisoire de la Commission et les différentes options pour diversifier les méthodes de travail.

Nous devons examiner la possibilité d'aller au-delà des mécanismes rigides que sont les formations pays et être prêts à répondre avec souplesse à toute demande des pays concernés, conformément aux dispositions pertinentes, tout en préservant la maîtrise et l'appropriation des activités de consolidation de la paix par les pays. Nous devons également pouvoir examiner des questions thématiques et transversales. Surtout, nous devons œuvrer pour une Commission de consolidation de la paix dont les membres sont mobilisés et prêts à faire avancer les travaux. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité nous donnera son assentiment et son soutien sur toutes les questions ci-dessus que j'ai mentionnées.

Le Président : Je remercie M. Kamau de son exposé.

La séance est levée à 10 h 25.